

Vers une réglementation des bâtons de marche dans le Finistère ?



Les bâtons de marche seront-ils bientôt réglementés dans tout le Finistère, et devront-ils porter un embout en plastique ?

Le maire de Crozon, Patrick Berthelot, a sollicité le préfet pour réglementer l'utilisation des bâtons de marche sur sa commune et, plus généralement, dans tout le département.

En s'adressant au préfet, Patrick Berthelot ne prêche pas seulement pour sa paroisse. Le maire de Crozon (29) souhaite, en effet, une nouvelle réglementation des bâtons de marche sur les sentiers de sa commune, sur la Presqu'île en général, « et pour que ça ait du sens, à travers tout le département », détaille-t-il.

Sur son territoire, le constat est simple. Visuellement d'abord, il n'a échappé à personne que les confinements successifs ont attiré les foules sur les côtes de la Presqu'île. L'été dernier a également connu une augmentation des touristes accueillis. Ces chiffres sont d'ailleurs corroborés par les deux compteurs de marcheurs disposés sur les sentiers crozonnais : « On dénombre trois fois plus de randonneurs, entre 2011 et 2017, explique Didier Cadiou, responsable des espaces naturels et du patrimoine de la mairie, garde littoral et de la police environnementale. « En 2020, plus de 60 000 randonneurs ont été comptabilisés sur le GR 34 après Morgat, avec une augmentation tout aussi significative sur le premier trimestre 2021. »

Une forte érosion

Les conséquences de cette suractivité sont alors évidentes : les sentiers sont malmenés. « Avec les bâtons de marche, on assiste à une érosion grandissante des sédiments et des limons, qui disparaissent, jusqu'à la roche. Du coup, les randonneurs marchent à côté et élargissent les sentiers, ce qui devient dommageable pour les végétaux comme les isoètes épineux, les landes, les dunes et les pelouses aérohalines », poursuit Didier Cadiou, qui y voit également la cause de certains éboulements. « Je sensibilise la communauté de communes, le Parc naturel régional d'Armorique, le Département, les fédérations de randonneurs... et j'ai demandé au préfet de prendre un arrêté. En cas de non-réponse, je prendrai moi-même un arrêté, pour ma commune », prévient Patrick Berthelot.

Des embouts plastiques

Les bâtons de marche disposent de bouts métalliques, très abrasifs pour la fine couche de terre qui recouvrent les sentiers. L'interdiction n'est pas à l'ordre du jour, et les associations de randonneurs contactées reconnaissent que la pose d'embouts en plastique pourrait suffire à résoudre le problème. Pour le maire, également président de la commission tourisme à la communauté de communes, « il faudrait généraliser ces embouts plastiques, c'est l'objet de ma demande en préfecture. »